



**ACADÉMIE
DE STRASBOURG**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Livret d'accueil

2025 2026

Le guide pratique
des nouveaux personnels
de l'académie

Sommaire

- 5..... **L'ACADÉMIE DE STRASBOURG**
- 6..... L'académie de Strasbourg en chiffres
- 7..... Les établissements publics et privés sous contrat en 2024-2025
- 8..... L'organisation de l'académie
- 10..... L'organigramme des services académiques

- 12..... **LA VIE PROFESSIONNELLE**
- 15..... Vous êtes en situation de handicap ou d'inaptitude
- 16..... Santé et sécurité au travail
- 17..... Le traitement
- 18..... L'action sociale
- 19..... La formation
- 20..... Prise en charge des frais de déplacement

- 22..... Les acteurs qui vous accompagnent
- 26..... Des outils, des services, des ressources pour vous aider
- 30..... Engagement de l'académie de Strasbourg pour l'égalité professionnelle

- 31..... **INFORMATIONS PRATIQUES**
- 32..... Plan d'accès aux services du rectorat
- 32..... Calendrier des vacances scolaires et jours fériés 2025-2026



6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg Cedex 9
Tél. 03 88 23 37 23
Le portail de l'Éducation nationale en Alsace
www.ac-strasbourg.fr

Rectorat de l'académie de Strasbourg
Directeur de la publication Olivier Klein
Photos © iStock Impression août 2025



PROJET
ACADÉMIQUE
2023 → 2027



En savoir plus

Édito

Chères toutes, chers tous, je vous souhaite la bienvenue dans l'académie de Strasbourg. Que vous arriviez d'une autre académie ou que vous preniez vos premières fonctions dans l'Éducation nationale, vous rejoignez une communauté engagée, au service d'une mission essentielle : guider tous les élèves vers leur réussite.

“ [...] une mission essentielle : guider tous les élèves vers leur réussite

L'École est au cœur du pacte républicain. Elle doit permettre à chacun de s'émanciper, en luttant contre toutes les formes d'inégalités et de déterminismes. Pour que chaque élève puisse apprendre et s'épanouir dans un cadre sûr, bienveillant et



© Service communication du rectorat

respectueux, aucune forme de discrimination ne doit être tolérée au sein des écoles et des établissements scolaires de l'académie.

Quotidiennement, vous contribuez à cette ambition collective. Pour vous accompagner au mieux, nous portons une attention toute particulière à votre intégration et mettons en place des mesures visant à améliorer le bien-être des personnels. Ces enjeux sont au cœur de notre projet académique 2023-2027 « pour une École de l'excellence, du bien-être et de l'égalité ».

Vous remerciant pour votre engagement, je vous souhaite une pleine réussite et vous assure de tout mon soutien dans votre nouvelle affectation.

Olivier Klein
Recteur de l'académie
de Strasbourg



**ACADÉMIE
DE STRASBOURG**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Nouveaux arrivants

dans l'académie de Strasbourg...

Retrouvez les informations essentielles

NOUS CONNAÎTRE • PREMIERS PAS • MON AIDE
NUMÉRIQUE • MON ADMINISTRATION RESPONSABLE •
DÉMARCHES RESSOURCES HUMAINES - RH •
DÉVELOPPER MES COMPÉTENCES • L'ACADÉMIE
À MON ÉCOUTE

EN SAVOIR +

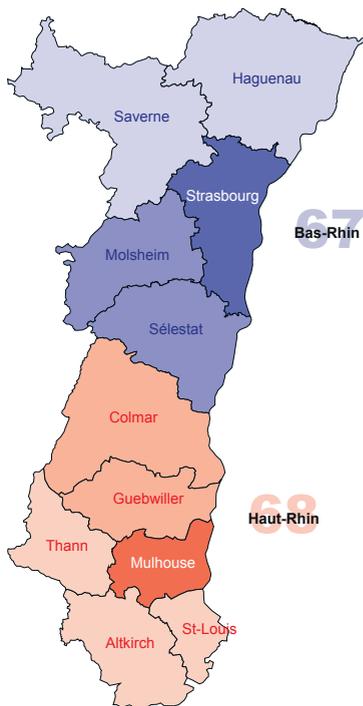


L'académie de Strasbourg

Une académie sur deux départements

L'académie de Strasbourg s'étend sur 8 300km². Elle correspond au territoire de la collectivité européenne d'Alsace, couvre deux départements : le Bas-Rhin (67) et le Haut-Rhin (68), et est frontalière avec l'Allemagne et la Suisse. L'académie de Strasbourg est divisée en 6 bassins de formation et 11 districts.

- Bassin Nord Alsace
- Bassin Centre Alsace Bas-Rhin
- Bassin Strasbourg
- Bassin Sud Alsace
- Bassin Centre Alsace Haut-Rhin
- Bassin Mulhouse
- limite district



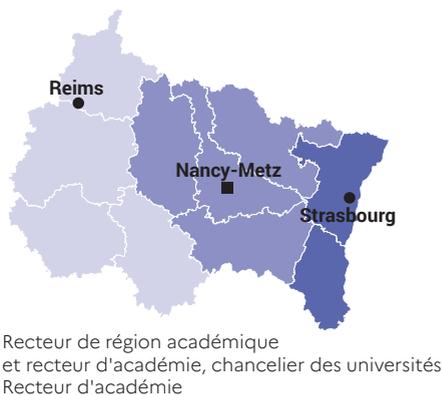
La région académique Grand Est

18 régions académiques ont été créées pour assurer la cohérence des politiques éducatives au niveau régional.

La région académique Grand Est, dont le recteur coordonnateur est le recteur de Nancy-Metz, également chancelier des universités, regroupe les académies de Nancy-Metz, Reims et Strasbourg. Les recteurs d'académie pilotent au sein de leurs académies respectives la mise en œuvre de leurs politiques, notamment sur le plan pédagogique, de pilotage des écoles et établissements et de gestion des ressources humaines. Le recteur de région académique est assisté d'un recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (Esri).

La mise en place de la région académique se traduit par la création de services régionaux et de services interacadémiques, en application de la feuille de route commune.

Recteur de la région académique Grand Est, chancelier des universités, et recteur de Nancy-Metz
 Pierre-François Mourier
Recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (Esri) : Claudio Galderisi
Recteur de l'académie de Reims
 Vincent Stanek



L'académie de Strasbourg en chiffres

Les élèves

326 712 élèves en 2024-2025, soit 2,7% de la population scolaire en France. 324 098 élèves attendus à la rentrée 2025

Premier degré

Année 2024-2025 : 167 487 élèves dans les écoles publiques et privées sous contrat. Prévisions rentrée 2025 : 164 492 élèves

Second degré

Année 2024-2025 : 151 658 élèves dans les établissements publics et privés sous contrat. Prévisions rentrée 2025 : 152 058 élèves

Formations post-bac

Année 2024-2025 : 7 567 étudiants (sections de technicien supérieur et assimilés, classes préparatoires aux grandes écoles, DCG, DSAA, DNMADE). Prévisions rentrée 2025 : 7 548 étudiants

Le premier degré correspond aux enseignements préélémentaires et élémentaires, dispensés dans les écoles maternelles et élémentaires.

Le second degré regroupe l'enseignement dispensé dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique, les lycées professionnels du ministère de l'Éducation nationale ou d'autres ministères (principalement le ministère de l'agriculture).

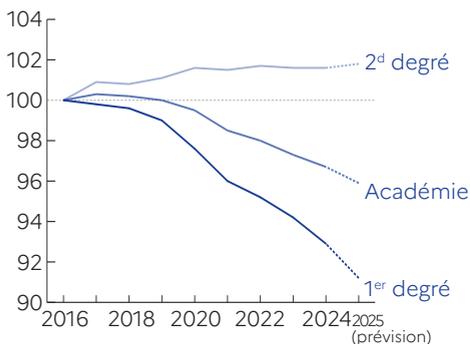
Les formations post-bac sont dispensées dans les lycées (sections de technicien supérieur [STS], classes préparatoires aux grandes écoles [CPGE]), les grandes écoles, les écoles ou instituts spécialisés et dans les universités.

DCG : diplôme de comptabilité et de gestion

DSAA : diplôme supérieur d'arts appliqués

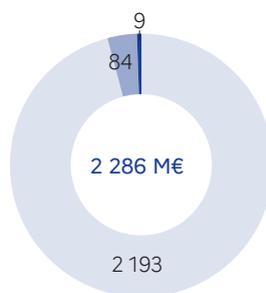
DNMADE : diplôme national des métiers d'art et du design en trois ans

Évolution des effectifs (base 100 en 2016)



Source : constats de rentrée
Les effectifs "Académie" incluent le post-bac

Le budget 2024 de l'académie (en millions d'€)



■ Dépenses de personnel
■ Dépenses d'intervention
■ Dépenses de fonctionnement courant et d'investissement

Source : Chorus

Les personnels

au 30 novembre 2024

31 618 personnels

10 678 enseignants dans le 1^{er} degré

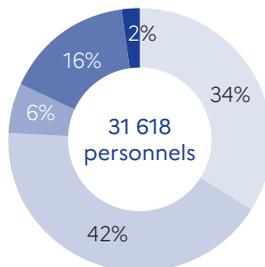
13 430 enseignants dans le 2^d degré

1 979 personnels administratifs,
techniques, sociaux et de santé

5 033 personnels de vie scolaire

498 personnels de direction

et d'inspection



- Enseignants dans le 1^{er} degré
- Enseignants dans le 2^d degré
- Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé
- Personnels de vie scolaire
- Personnels de direction et d'inspection

Champ : secteurs public et privé sous contrat
hors personnel jeunesse et sport

Sources : MENESR, systèmes d'information EPP, Agora,
Agape - données issues de l'application BSA

Les établissements publics et privés sous contrat en 2024-2025

1255
écoles

public : 1 218
privé : 37

170
collèges

public : 146
privé : 24

1 CFA académique

composé de
45 sites de formation
dont 21 UFA

1 CFA universitaire

1 Érea

Établissement régional
d'enseignement adapté

46

lycées généraux
et technologiques

public : 25
privé : 21

27

lycées
polyvalents

public : 27
privé : 0

23

lycées
professionnels

public : 16
privé : 7

**1 école
européenne**

de la maternelle
au lycée

**1 lycée
franco-
allemand**

Retrouvez l'intégralité des chiffres de l'académie de Strasbourg
dans la brochure « Chiffres clés 2025-2026 »

L'organisation de l'académie

Le pilotage de l'académie

Le recteur

L'académie est placée sous l'autorité du recteur, nommé par décret du Président de la République, en conseil des ministres. Représentant de la ministre de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, il met en application la politique éducative définie au niveau national en l'inscrivant dans le contexte régional et dans le cadre académique. Le cabinet, qui comprend le service communication, est directement rattaché au recteur.

Les services du rectorat

La **secrétaire générale d'académie** est adjointe du recteur et responsable, sous son autorité, de l'administration de l'académie, avec l'appui des services académiques organisés autour de deux pôles :

- la direction des ressources humaines ;
- la direction de l'appui, de l'expertise et des moyens.

Les conseillers du recteur

Ils sont placés sous l'autorité du recteur : la directrice de la pédagogie, les délégués régionaux adjoints en charge de la formation professionnelle initiale et continue (Drafpica), de l'information et l'orientation (Draio) et du numérique éducatif (Drane), des établissements et de la vie scolaire (CT-EVS) ; ainsi que la directrice régionale aux relations internationales et européennes, et les conseillers techniques médicaux et sociaux.

Les services départementaux

Les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'Éducation nationale (IA-Dasen) dirigent les services de l'Éducation nationale du département dans lequel ils sont nommés. Ils sont adjoints du recteur, qu'ils représentent à l'échelon départemental. Dans ce cadre, ils appliquent la stratégie académique et prennent l'ensemble des actes relatifs aux affaires des services placés sous leur autorité, se rapportant à la mise en œuvre de la politique éducative pour les enseignements primaires, secondaires, les établissements qui les dispensent et les personnels qui y sont affectés.

À l'échelon départemental, les services de l'Éducation nationale sont rassemblés au sein de la **direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN)**.

Les corps d'inspection

Les questions relatives à la pédagogie relèvent des différents corps d'inspection. Ils accompagnent les établissements scolaires dans la mise en œuvre des réformes ainsi que tous les personnels enseignants et d'éducation (stagiaires, titulaires, contractuels). Seuls ou à plusieurs, ils sont en charge de dossiers thématiques et transversaux. Ils entretiennent des liens avec l'inspection générale. Ils ont également une mission de conseil du recteur et d'évaluation des établissements et des écoles.

Les inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR), sous l'autorité du recteur, évaluent et conseillent les enseignants des différentes disciplines des collèges et lycées d'enseignement général et technologique. Ils s'occupent du suivi de tous les examens et certifications de la voie générale et technologique.

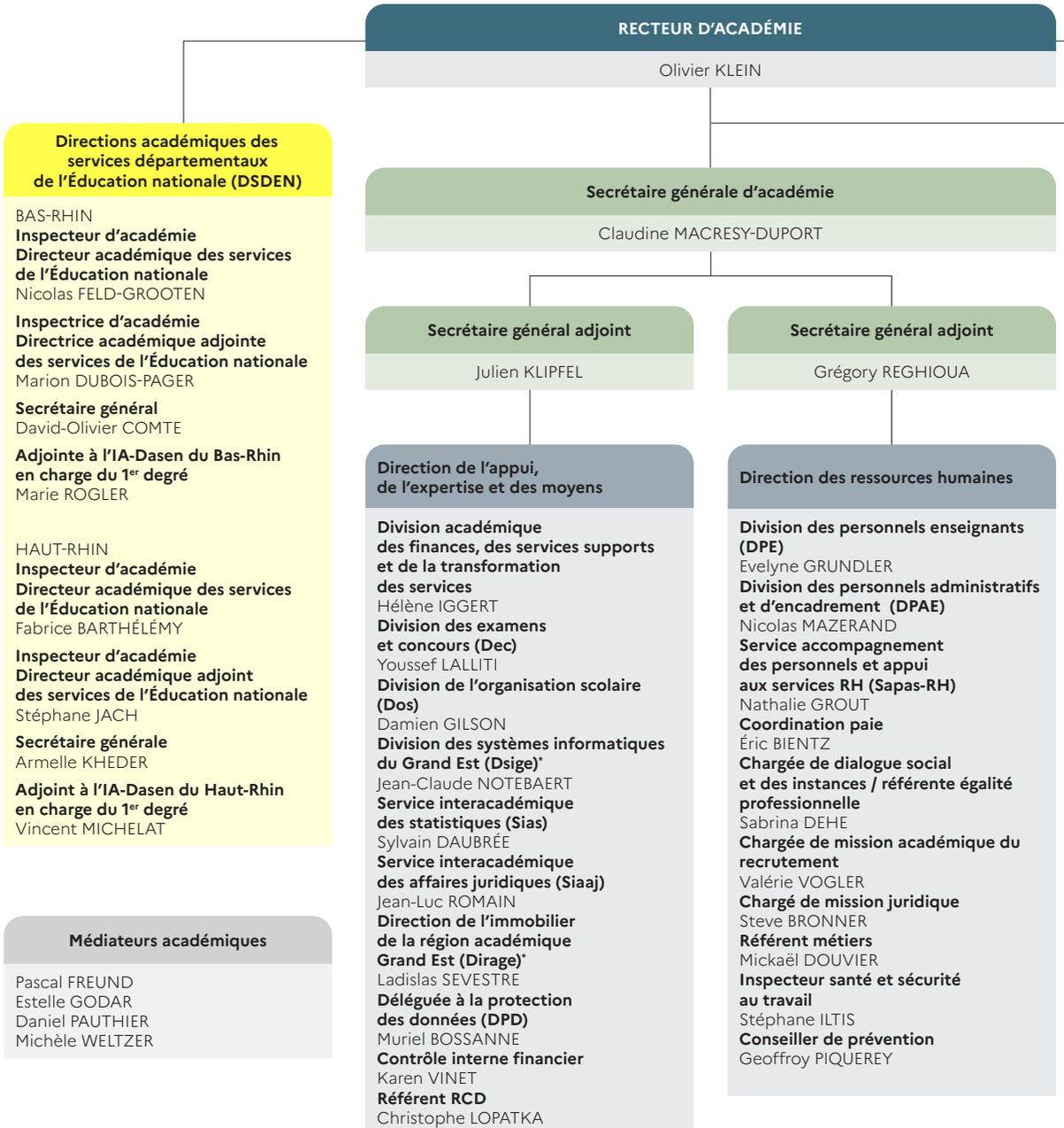
Les inspecteurs de l'Éducation nationale – enseignement technique (IEN-ET) ou général (IEN-EG) remplissent les mêmes fonctions que les IA-IPR dans l'enseignement professionnel. Ils s'occupent du suivi de tous les examens et certifications de la voie professionnelle.

Les inspecteurs de l'Éducation nationale du 1^{er} degré (IEN), sous l'autorité des DASEN, sont en charge d'une circonscription. Ils ont pour mission de conseiller, d'inspecter et d'évaluer tous les personnels des écoles maternelles et élémentaires de leur circonscription.

“ *Le territoire de l'académie est subdivisé en 36 circonscriptions, dont 8 à Strasbourg, 3 à Mulhouse et 1 à Colmar.* ”

Retrouvez la liste complète des sigles et acronymes en usage





Légende :

(*) = direction régionale

CT = conseiller technique du recteur

NN = non nommé

Cabinet

Directeur de cabinet
Guillaume DREYER

**Directeur de cabinet adjoint /
Directeur de la communication**
Zaher BEKHTI

Cheffe de cabinet
Mélanie OHREL

Action pédagogique

**Direction académique
de la pédagogie (Dap)**
Céline MOUROT-STORCK

Inspections pédagogiques
Richard SKARNIAK (doyen IA-IPR)
Hervé GÉNOUEL (doyen Ciepas)

Formation continue
Emmanuelle PERNOUX
(directrice EAFC)

Numérique éducatif
Sébastien LORENTZ (Drane* adj., CT)

**Délégation académique
à la formation des personnels
encadrants (Dafpe)**

Sylvain JUNG
Innovation
Catherine LALLEMENT (Cardie)
Sébastien FOISSIER (AMVE)

Politiques éducatives

Parcours scolaires
Florent ROCHEDIX (Drafpica*, CT)
Christian CHARDIN (Draio* adj., CT)

Apprentissage
Mickaël GRANDGEORGE (Gip-FCIP)

**Accompagnement
des territoires et performance**
Christophe GLEITZ (réussite
éducative)
Daniel CHEVALLEY (éducation
prioritaire)

Jean-François TAVERNIER (éducation
prioritaire, politique de la ville et
égalité des chances)

**Politique linguistique, relations
transfrontalières, européennes
et internationales**

Isabelle WOLF (Draireic*)
Véronique GASTON
École inclusive
Patricia MULLER (ASH)
Hélène MARTINET (Casnav)

Action culturelle
Frédéric PRUVOST (Daac)
**Santé et action sociale en faveur
des élèves**

NN (médecin, CT)
Léone JUNG (infirmière, CT)

Mission académique « lutte contre les discriminations, citoyenneté et engagement »

**Coordonnateur de la mission
Réfèrent mémoire et citoyenneté /
équipe EAVR**

Christophe MARCHAND
**Réfèrent valeurs de la République,
lutte contre le racisme,
l'antisémitisme et les discriminations
liées à l'origine**
Guillaume OSTER

**Réfèrent observatoire de lutte
contre les discriminations liées
à l'orientation sexuelle
et à l'identité de genre**

Valentin RIETZ

**Délégué académique à la vie
lycéenne, collégienne et engagement
(DAVLCE) / Actions éducatives
citoyennes**

Jonathan ANGLARET
Réfèrent égalité filles-garçons
Nastasia BOSCHARD
Éducation à la défense
Classes engagées (SNU)
Laurent ZIMMERMANN

Service de défense et de sécurité académique

Direction
Guillaume DREYER
**Prévention et sécurisation
des établissements, formation
à la sécurité et à la gestion de crise**
Bruno ROTIER (EVS, CT)
Fabrice POURCHET (coordo. EMS)
Bertrand ROBAST (corresp. risques
majeurs)

**Veille, alerte, traitement et suivi
des événements graves et incidents**

Zaher BEKHTI
Bruno ROTIER (EVS, CT)
Morgane MARTIN (réfèrente lutte
contre le harcèlement)
Laura STURM (coordonnatrice
opérationnelle CVS)
Atteinte à la sécurité numérique
Laurent HAEFFELÉ (RSSI)
Jean-Claude NOTEBAERT (Drasi*)

**Valeurs de la République,
lutte contre le séparatisme,
la radicalisation et les dérives
sectaires**

Christophe MARCHAND
**Accompagnement et soutien
aux personnels**
Grégory REGHIOUA
Nathalie GROUT
**Protection du secret
de la défense nationale**
Guillaume DREYER

La vie professionnelle

Gérer votre carrière

La direction des ressources humaines regroupe notamment deux services de gestion administrative qui assure le suivi des carrières et des rémunérations des personnels de l'enseignement public exerçant dans les établissements d'enseignement du second degré et de l'enseignement supérieur (hors personnels de statut universitaire) et des personnels de l'enseignement privé sous contrat des premiers et seconds degrés ; ainsi qu'un service académique de l'accompagnement des personnels et d'appui aux services de ressources humaines.

Vous êtes enseignant du second degré dans l'enseignement public ou du premier et du second degré dans l'enseignement privé sous contrat

Vous relevez de la division des personnels enseignants (DPE).

ce.dpe@ac-strasbourg.fr

03 88 23 39 50

Chaque portefeuille de disciplines ou portefeuille d'établissements (pour l'enseignement privé sous contrat) est administré par un gestionnaire, qui sera votre interlocuteur privilégié pour toutes les questions de ressources humaines que vous rencontrerez au cours de votre carrière.

DPE 1 : enseignants titulaires des disciplines littéraires, linguistiques, artistiques et de l'enseignement religieux ;

DPE 2 : enseignants titulaires des disciplines scientifiques, technologiques et de l'éducation physique et sportive ;

DPE 3 : enseignants contractuels (y compris alternants), maîtres-auxiliaires, intervenants extérieurs, assistants de langue et titulaires sur zone de remplacement (uniquement pour les affectations en remplacement ou suppléance), CPE, psy-EN contractuels,

AED en CDI ;

DPE 4 : enseignement privé sous contrat du premier et du second degré ;

DPE 5 : gestion collective, gestion individuelle des professeurs documentalistes, CPE et psy-EN titulaires.

Le secrétariat de votre établissement peut vous indiquer les coordonnées de votre gestionnaire.

Un espace web pour suivre votre carrière pour les enseignants du premier et du second degré public, pour les enseignants du premier et du second degré privé sous contrat. Après authentification, vous pourrez consulter votre dossier administratif ; vous informer sur vos perspectives de carrière ; compléter votre CV ; vous inscrire à des actes de gestion et aux opérations de mutations (les opérations de mutations ne sont pas gérées via I-Professionnel dans l'enseignement privé), et consulter le résultat. I-Prof et I-Professionnel sont accessibles depuis le portail Arena.

Vous êtes personnel d'administration ou d'encadrement

Vous relevez de la division des personnels d'administration et d'encadrement (DPAE).
ce.dpae@ac-strasbourg.fr
03 88 23 38 81

DPAE 1 : personnels d'inspection et de direction.

DPAE 2 : personnels d'administration, techniques, de santé (médecins et infirmiers) et sociaux.

En vous connectant au *Portail agent* (*Arena > Gestion des personnels > Mon portail agent*), après authentification sur Arena, vous aurez accès à votre dossier administratif, avec la procédure à suivre pour retrouver votre Numen ; votre situation personnelle ; votre parcours ; la gestion de vos promotions et mobilités : l'outil vous permet de candidater à la liste d'aptitude et de gérer vos promotions en fonction de vos droits.

DPAE 3 : bureau de l'action sociale, des accidents de travail et maladies professionnelles et des pensions

La section de l'action sociale répond à vos questions que vous pouvez adresser à :

ce.action-sociale@ac-strasbourg.fr

Les déclarations d'accidents de travail et maladies professionnelles sont à adresser à :

accidents.lectorat@ac-strasbourg.fr

Vous préparez votre retraite (tous personnels) : adressez-vous au bureau des pensions (DPAE3)
retraite@ac-strasbourg.fr
et à la DPE4 pour l'enseignement privé sous contrat.

ce.dpe4@ac-strasbourg.fr

Vous cherchez une nouvelle orientation de carrière,
adressez-vous au service de l'accompagnement des personnels et d'appui aux services RH (accès par *proxiRH*, via ARENA).

Vous êtes professeur ou conseiller principal d'éducation stagiaire

Pour votre année de stage, vous serez affecté dans une école, un collège ou un lycée. Vous suivrez tout au long de l'année une formation adaptée à vos besoins, que vous soyez :

- professeur des écoles stagiaire (PE) ;
- professeur de lycée et collège stagiaire (PLC) ;
- professeur de lycée professionnel stagiaire (PLP) ;
- conseiller principal d'éducation stagiaire (CPE).

Pour les personnels affectés dans le second degré (PLC, les PLP et les CPE), les affectations, mutations, promotions et salaires relèvent de la : division des personnels enseignants (ce.dpe@ac-strasbourg.fr).

Vous êtes professeur des écoles stagiaire

Les affectations et les opérations de gestion collective sont gérées par la direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) de votre département d'affectation et par la DPE4 pour l'enseignement privé sous contrat.

Les opérations de gestion individuelle (rémunération, situation familiale, congés, etc.) sont gérées par le service

académique de gestion individuelle des professeurs des écoles (SAGIPE) situé à la DSDEN du Bas-Rhin, quel que soit votre département d'affectation et par la DPE4 pour l'enseignement privé sous contrat. Votre année de stage se déroule sous l'autorité du directeur académique des services de l'Éducation nationale (Dasen) de votre département d'affectation.

Vous êtes accompagnant d'élève en situation de handicap (AESH)

Pour toute question de ressources humaines (carrière, missions, formation, etc.) veuillez contacter le service de gestion AESH de votre DSDEN :

Bas-Rhin :

bureau.aesh67@ac-strasbourg.fr
03 88 45 92 41

Haut-Rhin : *aesh68.gestion-admin@ac-strasbourg.fr*

03 89 21 56 39/45

Pour toute question administrative ou de rémunération, veuillez contacter votre gestionnaire.

Accompagnement de l'entrée dans le métier

Les corps d'inspection pour le second degré ont développé des ressources et des outils pour vous accompagner durant votre année de stage, tant sur le plan administratif que pédagogique :

<https://www.ac-strasbourg.fr/ea-fc-l-ecole-academique-de-la-formation-continue-122488>

Si vous êtes professeur des écoles stagiaire, vous accédez aux ressources administratives et pédagogiques qui vous sont destinées en vous connectant aux espaces réservés sur le site de votre DSDEN :

www.ac-strasbourg.fr/dsden67
www.ac-strasbourg.fr/dsden68

Vous êtes en situation de handicap ou d'inaptitude

Qui est considéré comme travailleur handicapé, bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOE) ?

Les personnes disposant de l'un des justificatifs d'éligibilité suivants :

- la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ;
- les victimes d'accidents du travail ou de maladie professionnelle avec incapacité permanente partielle (IPP) au moins égale à 10% et titulaires d'une rente attribuée au titre du régime général de la sécurité sociale ;
- les titulaires d'une pension d'invalidité réduisant d'au moins deux tiers leur capacité de gain ou de travail ;
- les pensionnés de guerre ou assimilés (veuf ou orphelin de guerre, sapeur-pompier, victime d'attentat...) ;
- les titulaires de la *carte d'invalidité* ou de la *carte mobilité-inclusion* avec la mention *invalidité* ;
- les titulaires de l'allocation adulte handicapé (AAH) ;
- l'agent reconnu inapte aux fonctions d'enseignement.

La correspondante handicap académique

Elle est à disposition de tous les personnels pour les difficultés liées à une situation de handicap reconnue ou pouvant être reconnue dans le cadre de l'activité professionnelle.

Quels sont les droits des bénéficiaires de l'obligation d'emploi ?

Être reconnu en situation de handicap permet d'accéder (dans la plupart des cas, sur préconisation médicale) à un certain nombre de dispositifs qui favorisent l'intégration professionnelle et le maintien dans

l'emploi : aménagements matériels et organisationnels, remboursement du reste à charge lors de l'acquisition de prothèses auditives, bonification des chèques vacances, départ anticipé à la retraite (sous réserve d'en remplir les conditions), etc.

En savoir plus : www.education.gouv.fr/pid351/handicap-tous-concernes.html

Comment se faire reconnaître travailleur handicapé ?

En téléchargeant sur le site de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de votre département de résidence, le formulaire *Cerfa n°15692*01* annuaire.action-sociale.org/MDPH/MDPH-67-Bas-Rhin/Formulaires.html ou annuaire.action-sociale.org/MDPH/MDPH-68-Haut-Rhin/Formulaires.html

Comment déclarer sa situation de handicap à l'employeur ?

En transmettant le justificatif d'éligibilité à la mission handicap ou à votre gestionnaire.

Vos contacts dans l'académie de Strasbourg

Le correspondant handicap académique : 03 88 23 38 65
Son assistant : 03 88 23 36 32
Correspondant-handicap
@ac-strasbourg.fr

Je prends contact sur [ProxiRH](#) :
Arena > Gestion des personnels >
Services RH > Plate-forme de
gestion de rendez-vous RH

Santé et sécurité au travail

La *santé et sécurité au travail* (SST) a pour objectif la prévention et la protection de la santé et de la sécurité des personnels. La démarche est pluridisciplinaire et vise à supprimer ou à réduire les risques auxquels ils sont exposés lors de l'exercice de l'activité professionnelle. Des actions de prévention sont mises en place comme la formation des personnels et l'évaluation des risques à travers l'élaboration et la mise à jour du document unique d'évaluation des risques et la mise en œuvre d'un programme de prévention.

Les différents acteurs de prévention

Le conseiller de prévention académique (CPA) et les conseillères de prévention départementales (CPD)

Ils sont en charge de la prévention des risques professionnels. Le CPA anime et coordonne le réseau *santé sécurité au travail* composé des conseillères de prévention départementales, des assistants de prévention des collèges, lycées et des services, en liaison avec l'inspecteur santé sécurité au travail. Les CPD assurent l'animation et la coordination au niveau du département et conseillent les écoles avec l'appui des assistants de prévention de circonscription.

Les assistants de prévention

Ils conseillent le chef de service dans la mise en œuvre des règles de santé et sécurité au travail. Ils veillent notamment à la bonne tenue des registres de santé sécurité au travail (RSST) et participent à la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).

L'inspecteur santé sécurité au travail (ISST)

Il contrôle les conditions d'application des règles en matière de santé et sécurité et propose au chef de service intéressé toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène, la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels.

Le psychologue du travail

Rattaché au service de l'accompagnement des personnels et d'appui aux services RH (sapas-RH), il est en charge de la prévention des risques psychosociaux et du management des relations sociales. Il accompagne le changement ainsi que le management du changement organisationnel.

Le service de médecine de prévention

Les médecins du travail interviennent dans le domaine de la santé et du bien-être au travail des personnels de l'Éducation nationale. Ils ont un rôle de conseil auprès de l'administration et des agents, assurent notamment le suivi des personnels et sollicitent les aménagements de poste de travail.

Les formations spécialisées des CSA

Leur rôle est de contribuer à la protection de la santé et à la sécurité au travail ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail. Elles veillent à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières.

Retrouvez tous les contacts et les listes des représentants des personnels sur Partage (voir p. 43)

<https://partage.ac-strasbourg.fr>, rubrique « Vie de l'agent », page « Santé et sécurité au travail ».

Le traitement

La direction régionale des finances publiques verse votre traitement, à terme échu, environ trois jours ouvrables avant la fin de chaque mois.

Votre dossier, remis lors de votre prise de poste, doit être constitué :

- d'une notice individuelle destinée à la gestion administrative et financière ;
- de deux relevés d'identité bancaire ;
- d'une copie de votre carte vitale ;
- pour le paiement éventuel du supplément familial de traitement (SFT), d'une copie du livret de famille et d'une attestation de non-perception du SFT de l'employeur du conjoint, ainsi que de l'attestation Caf (à partir de 2 enfants).

Ces pièces sont à remettre au secrétariat de votre établissement (enseignants) ou à votre gestionnaire (personnels administratifs et d'encadrement) dans les meilleurs délais.

Si le dossier complet de prise en charge est déposé après le 3 septembre, un acompte représentant 90% du traitement est versé à la fin du mois.

La régularisation s'effectuera lors du versement de la première paye complète (le versement d'un acompte ne donne pas lieu à l'édition d'un bulletin de paye. L'acompte figurera sur le bulletin suivant).

Vous venez d'être nommé sur un poste de stagiaire du ministère de l'Éducation nationale, cette nomination entraîne un changement important dans la gestion de votre dossier de sécurité sociale : vous dépendrez du régime des fonctionnaires, géré par la MGEN, mutuelle générale de l'Éducation nationale.

“ La MGEN procède au remboursement de vos frais médicaux sur la base des taux du régime général.

Votre centre départemental MGEN dépend de votre lieu d'affectation

MGEN 67

Centre de service - Crystal Park
(Espace européen de l'entreprise),
1 avenue de l'Europe
67300 Schiltigheim
Ou : 2 rue du Vieux Marché
aux Vins - 67000 Strasbourg

MGEN 68

10 rue Gustave Hirn
68200 Mulhouse

Tél. 3676 (coût d'un appel local depuis un poste fixe)

Vos bulletins de paye disponibles en ligne

Que vous soyez titulaire, contractuel ou stagiaire, vos bulletins de paye sont désormais accessibles en ligne dans votre espace numérique sécurisé de l'agent public (Ensap) sur ensap.gouv.fr

L'action sociale

L'action sociale vise à améliorer les conditions de vie des agents de l'Éducation nationale et de leurs familles. Elle offre aux fonctionnaires de l'Éducation nationale, actifs ou retraités, diverses prestations. Elles peuvent être accordées soit au titre des prestations interministérielles (Pim), soit au titre des actions sociales d'initiative académique (Asia). Les prestations sont versées dans la limite des fonds disponibles pour l'année civile en cours.

Qui peut en bénéficier ?

- Les agents stagiaires et titulaires de l'Éducation nationale en activité rémunérés sur le budget de l'État.
- Les maîtres de l'enseignement privé sous contrat.
- Les agents contractuels de droit public rémunérés sur le budget de l'État dont le contrat est supérieur ou égal à 10 mois pour les Pim (après 6 mois d'ancienneté) et 6 mois pour les Asia et les aides financières.
- Les assistants d'éducation (AE) sous contrat supérieur ou égal à 6 mois. Attention, les prestations interministérielles ne leur sont pas ouvertes.
- Les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH), recrutés par les DSDEN, sous contrat égal ou supérieur à 6 mois.
- Les fonctionnaires retraités.
- Les ayants cause.

Quelles prestations ?

Les aides financières : secours urgents et exceptionnels ; prêts à court terme à caractère social, sans intérêt.

L'aide aux études des enfants : aide accordée pour l'année universitaire, au vu des dossiers et dans la limite des crédits disponibles. Elle est accordée pour trois années d'études maximum par enfant.

L'installation et le logement : aide à l'installation des personnels ; aide à l'accès au logement ; logement des fonctionnaires (demande de logement temporaire : partenariat avec Action Logement et le Crous / demande de

logement social : partenariat avec Action Logement et CDC Habitat Social).

Loisirs et culture : subventions pour des séjours d'enfants ; voyages scolaires ; séjours en camping ; carte Cezam, chèques vacances.

La garde d'enfants de moins de six ans : aide sous forme de chèque emploi service universel (Cesu).

Les enfants handicapés : allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans sous conditions ; allocation spéciale pour jeunes adultes atteints d'une maladie chronique ou d'un handicap et poursuivant des études ; séjours en centres de vacances spécialisés (sans limite d'âge) ; participation aux frais de séjours en centres familiaux de vacances agréés (moins de 20 ans).

La subvention repas : accordée aux agents en activité dont l'indice nouveau majoré (INM) est inférieur ou égal à 539 et qui déjeunent dans un restaurant administratif ou inter administratif ayant passé une convention avec le rectorat.

Dispositif collectif "actions mises en œuvre par les sections régionales interministérielles d'action sociale (SRIAS)".

Vos contacts

Bureau de l'action sociale
Tél. 03 88 23 35 85 ou 03 88 23 35 89
ce.action-sociale@ac-strasbourg.fr
<https://partage.ac-strasbourg.fr/>
Accueil physique
27 b^d Poincaré, Strasbourg bureau 207

La formation

L'École académique de la formation continue (EAFC) de Strasbourg pilote les dispositifs académiques de formation pour l'ensemble des personnels de l'académie (enseignants et personnels d'éducation et d'orientation, encadrement, personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (IATSS)). Diverses possibilités de formation et de développement des compétences professionnelles sont proposées, notamment dans le cadre du programme académique de formation ou en réponse à des besoins locaux.

Pour tous les personnels, l'EAFC de Strasbourg :

- organise les préparations aux concours internes dans la plupart des disciplines et champs ;
- met en œuvre des formations territoriales de proximité (FTP) et des formations d'initiative locale (Fil) à la demande des chefs d'établissement ou des chefs de service ;
- organise des dispositifs spécifiques pour l'accompagnement à l'entrée dans le métier en lien avec l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (Inspé) ;
- soutient les innovations et les expérimentations pédagogiques en lien avec la cellule Cardie du rectorat ;
- accompagne les groupes d'action / formation (GAF) pilotés par les inspecteurs ;
- aide à la mise en place des groupes professionnels par bassins (GPB) pour les personnels d'éducation et professeurs documentalistes ;
- est le partenaire pédagogique des établissements d'enseignement français à l'étranger (EEFE) de la zone Europe centrale et orientale ;
- instruit et met en œuvre les demandes de formation individuelles et collec-

tives qui émanent des établissements et des services ;

- coordonne les dispositifs de reconversion/adaptation et de détachement.
- assure aussi la participation des personnels de l'académie aux actions de formation interministérielles et nationales.

Les offres de formation sont publiées tout au long de l'année sur le site de l'EAFC :



Vous y trouverez :

- les formations proposées aux différentes catégories de personnels : encadrement, personnels IATSS, enseignants du second degré, du premier degré, CPE, psyEN ;
- les formations intercatégorielles ou « parcours » ;
- les préparations aux concours internes ;
- les informations liées aux formations territoriales ou locales ;
- les informations liées aux formations à l'entrée dans le métier.

Contactez l'École académique de la formation continue (EAFC) de Strasbourg :

27 boulevard Poincaré
Strasbourg - 03 88 23 39 09
ce.eafc@ac-strasbourg.fr

Consultez également l'offre de formation de notre partenaire



Prise en charge des frais de déplacement

Une question ? À qui m'adresser et comment ?

Quotidien : trajets domicile / travail

Deux dispositifs existent :

- **prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement** correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail ;
- **forfait mobilités durables.**

Contact : votre gestionnaire RH

Demande de prise en charge :

- télécharger le formulaire sur https://partage.ac-strasbourg.fr/jcms/stbgprod2_4193804/fr/prise-en-charge-des-frais-de-deplacement
- transmettre le formulaire dûment rempli accompagné des pièces justificatives au service concerné.

Déplacements professionnels

Dans le cadre d'une formation

Vous êtes	Service concerné	Contact	Demande de prise en charge
Personnel du 1 ^{er} degré (67)	Bureau de la formation continue 1 ^{er} degré DSDEN 67	ce.1er-degre67 formationcontinue @ac-strasbourg.fr	1. Télécharger et/ou imprimer les états de frais disponibles sur https://partage.ac-strasbourg.fr/jcms/stbgprod2_4193804/fr/prise-en-charge-des-frais-de-deplacement
Personnel du 1 ^{er} degré (68)	Bureau de la formation continue 1 ^{er} degré DSDEN 68	ce.formation-continue68 @ac-strasbourg.fr	1. Télécharger et/ou imprimer les états de frais disponibles sur https://partage.ac-strasbourg.fr/jcms/stbgprod2_4193804/fr/prise-en-charge-des-frais-de-deplacement
Personnel du 2 ^d degré, Personnel d'encadrement et ATSS ⁽¹⁾	École académique de la formation continue (EAFC)	ce.eafc @ac-strasbourg.fr	2. Compléter le formulaire des états de frais, le signer, joindre l'ordre de mission ainsi que les pièces justificatives le cas échéant.
Personnel AESH ⁽²⁾ (67)	Service de l'école inclusive – DSDEN 67	formationinitiale. aesh67@ac-strasbourg.fr, formationcontinue. aesh67@ac-strasbourg.fr	3. Transmettre au service concerné.
Personnel AESH ⁽²⁾ (68)	Bureau de gestion administrative des AESH – DSDEN 68	ce.pplateforme-contratsaides @ac-strasbourg.fr	Pour tout renseignement, s'adresser au gestionnaire de formation (les coordonnées figurent sur l'ordre de mission en haut à gauche).

⁽¹⁾ Personnels administratifs, techniques, de santé et sociaux

⁽²⁾ Accompagnant des élèves en situation de handicap

Dans le cadre d'un jury examen ou concours

Contact : division des examens et concours (Dec)
ce.examens-concours@ac-strasbourg.fr

Demande de prise en charge :

- saisir votre demande sur Imag'In depuis <https://pro.ac-strasbourg.fr/outils-et-services/prise-en-charge-des-frais-de-deplacement/>
- transmettre les pièces justificatives au service concerné.

Pour besoins du service (réunions, service partagé...)

Contact : plateforme académique des frais de déplacements
ce.plateforme-deplacements@ac-strasbourg.fr

Demande de prise en charge :

- saisir votre demande sur Chorus-DT depuis Arena, rubrique gestion des personnels / déplacements temporaires ;
- rattacher les pièces justificatives directement dans Chorus-DT ou les transmettre au service concerné.

Changement de résidence

Les personnels mutés dans l'académie de Strasbourg ou mutés dans une académie outre-mer peuvent bénéficier d'une indemnité forfaitaire de frais de changement de résidence (IFCR).

Contact : bureau du centre de services partagés (CSP) de la division des affaires financières, des services supports et de la transformation des services (DAFSSTS).

Demande de prise en charge :

Le dossier de demande d'IFCR doit comporter :

- le formulaire d'état de frais de changement de résidence ;

- l'arrêté de mutation/nomination ;
- un relevé d'identité bancaire (RIB) ;
- une pièce d'identité ;
- les justificatifs des éléments à prendre en compte dans le calcul de l'indemnité, qui dépendent de la situation antérieure ou familiale de l'intéressé.

Le montant de l'IFCR est calculé en fonction de la distance kilométrique la plus courte par la route de l'ancienne à la future résidence administrative et du nombre de personnes prises en charge.

Les frais de déménageur ou de location de véhicule ne sont pas remboursés.

La demande est à adresser au bureau CSP de la DAFSSTS, au plus tôt trois mois avant la date du changement de résidence administrative et au plus tard douze mois après, par messagerie électronique au format pdf de préférence, à l'adresse suivante :
ce.daf-csp@ac-strasbourg.fr

Les acteurs qui vous accompagnent

L'académie de Strasbourg, par ses différents acteurs, vous accompagne au plus près de vos besoins. « L'usagent » est au cœur de nos objectifs.

LE SUPÉRIEUR HIÉRARCHIQUE ET SON ÉQUIPE

Au-delà du pilotage de la structure, il participe à l'accueil, l'écoute et l'accompagnement des personnels, il vous oriente vers les interlocuteurs adaptés.

LES CORPS D'INSPECTION DES 1^{ER} ET 2^D DEGRÉS

Au-delà des rendez-vous de carrière, l'intervention des corps d'inspection peut être multiple : conseils, visites d'accompagnement, soutien des personnes dans leur action pédagogique, éducative, suivi des situations professionnelles en lien avec les chefs d'établissements, les directeurs d'école, la direction des ressources humaines, les acteurs RH.

LES SERVICES GESTIONNAIRES

Chaque agent est rattaché à un service et dispose d'un interlocuteur privilégié qui le suit tout au long de sa carrière.

Questions relatives à ma situation administrative

Je souhaite connaître mes droits, obligations, et être renseigné en cas de congés divers (maladie, formation, bonifié, maternité, paternité, etc.), d'autorisation d'absence, de demande de temps partiel, d'allègement de service, de cumul d'activités, de demande disponibilités, de congés de formation, etc., je contacte mon gestionnaire.

Questions relatives aux actes de gestion collective

Je souhaite connaître le calendrier de gestion (mouvements inter et intra académique), les modalités du rendez-vous de carrière, de mon évaluation, je contacte mon gestionnaire.

Questions relatives à mon salaire

Je me questionne sur ma fiche de paye, le paiement d'heures supplémentaires, d'indemnités, etc., je contacte mon gestionnaire par téléphone ou via i-prof si je suis enseignant.

Personnels enseignants du 2^d degré

Je contacte la division des personnels enseignants (DPE) au 03 88 23 39 50 ce.dpe@ac-strasbourg.fr

Gestion individuelle et financière des personnels enseignants du 1^{er} degré 03 88 45 92 13

ce.div-personnel67@ac-strasbourg.fr

Gestion collective des personnels enseignants du 1^{er} degré (mutations, etc.)

Bas-Rhin 03 88 45 92 13

ce.div-personnel67@ac-strasbourg.fr

Haut-Rhin 03 89 21 56 07

i68d1@ac-strasbourg.fr

Personnels administratifs et d'encadrement des 1^{er} et 2^d degrés

Je contacte la division des personnels d'administration et d'encadrement (DPAE) au 03 88 23 38 81

ce.dpae@ac-strasbourg.fr

Difficultés dans l'exercice du métier d'enseignant du 2^d degré

Je suis enseignant du 2^d degré et je rencontre des difficultés dans l'exercice de mon métier.

Je recherche une écoute, un

soutien, des conseils, des réponses personnalisées. Je contacte la chargée de mission :
christiane.baldensperger
@ac-strasbourg.fr - 03 88 23 36 61

Difficultés dans l'exercice du métier de professeur des écoles

Je suis professeur des écoles et je rencontre des difficultés dans l'exercice de mon métier.

Je recherche une écoute, un soutien et des conseils. Je contacte le réseau d'aide (Resa), les mercredis en période scolaire uniquement.

Resa67 : 07 77 73 41 43, de 13h30 à 16h30 les mercredis après-midi.
Resa68 : 06 72 87 88 65, de 9h à 12h les mercredis matin.

LES SERVICES SOCIAUX ET MÉDICAUX

Difficultés professionnelles, personnelles, familiales, administratives, financières

Je rencontre des difficultés professionnelles, personnelles, familiales, administratives ou financières en lien ou non avec mon activité professionnelle. Je contacte les assistants sociaux des personnels

Bas-Rhin

03 88 45 92 31

Haut-Rhin

Colmar - 03 89 21 56 56

Questions relatives à un problème de santé

J'ai un problème de santé ou de handicap qui interfère avec mes capacités de travail. Je contacte le service de médecine de prévention pour des conseils et des préconisations concernant l'aménagement de mes conditions de travail.

Bas-Rhin (Canopé)

23 rue du Maréchal Juin à Strasbourg,
ce.medecine-prevention67

@ac-strasbourg.fr - 03 88 23 35 32

Haut-Rhin (Maison de l'étudiant)

34 rue Grillenbreit à Colmar,
03 89 20 54 57

Maison de l'étudiant

1 rue A. Werner à Mulhouse,

03 89 33 64 81

ce.medecine-prevention68

@ac-strasbourg.fr

LE SAPAS-RH (SERVICE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNELS ET D'APPUI AUX SERVICES DES RESSOURCES HUMAINES)

Il met en synergie différents professionnels (chargé de mission cellule d'écoute, chargé de mission handicap, psychologue du travail, conseillers RH de proximité) dont l'objectif est d'offrir aux agents un accompagnement personnalisé dans des domaines variés. Ces professionnels travaillent dans la stricte confidentialité. Ils peuvent être amenés, avec l'accord de l'agent, à s'appuyer sur les différents acteurs de l'accompagnement pour solutionner les problématiques exposées (médecins, assistants sociaux, EAFC, etc.).

Questions relatives à un handicap

Je suis en situation de handicap ou d'inaptitude. Je souhaite connaître mes droits, être renseigné et orienté pour une prise en compte personnalisée de ma situation. Je contacte la correspondante handicap académique ou les référentes départementales.

Correspondante académique

correspondant-handicap

@ac-strasbourg.fr

ou 03 88 23 38 65 de 9h à 12h

Correspondantes Bas-Rhin

pour les enseignants du 1^{er} degré

anne.kretz@ac-strasbourg.fr
ou 06 82 30 64 19
anne.julliere@ac-strasbourg.fr
ou 03 88 45 92 12
Correspondante Haut-Rhin
pour les enseignants du 1^{er} degré
mireille.schmitt@ac-strasbourg.fr
ou 03 89 21 56 44

Problème professionnel de discrimination, de harcèlement à caractère moral ou sexuel, de violence sexiste ou sexuelle

Je souhaite évoquer ma situation dans un cadre confidentiel.
Je souhaite être renseigné et orienté pour une prise en compte personnalisée de ma situation. Je contacte la cellule d'écoute.
cellule-ecoute@ac-strasbourg.fr

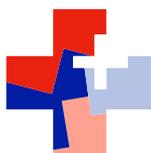
Conseil et accompagnement dans l'animation d'équipe

Vous êtes un chef de service, d'établissement ou IEN
Vous rencontrez des difficultés dans l'animation d'équipe, l'organisation du travail, la cohésion, l'adhésion aux projets, aux travaux collectifs ?
Contactez le psychologue du travail pour un conseil dans un espace confidentiel et neutre (sur rendez-vous).
psychologue-travail@ac-strasbourg.fr
03 88 23 35 74 ou 06.03.50.50.78

Questions relatives à une évolution professionnelle

Je souhaite changer d'orientation professionnelle.
Je souhaite être renseigné et orienté pour une prise en compte personnalisée de ma situation. Je m'interroge sur mon métier, je réfléchis à évoluer, je souhaite en parler, je souhaite élaborer et réaliser un projet d'évolution professionnelle : je contacte les conseillers RH de proximité.

**SERVICES
PUBLICS+**



CONNECTEZ-VOUS À SERVICE-PUBLIC.FR

+ PROCHES

+ EFFICACES

+ SIMPLES

L'accompagnement généraliste des ressources humaines de proximité

Quelle que soit ma fonction, outre les questions relatives à une évolution professionnelle, je souhaite des informations sur les dispositifs de formation existant dans et hors éducation nationale :

je prends contact sur [ProxiRH](#) :
Arena > Gestion des personnels > Services RH > Plate-forme de gestion de rendez-vous RH

Dispositif de facilitation des relations professionnelles

Quelle que soit ma fonction :

- je rencontre une situation de difficulté relationnelle ou de conflit professionnel (entre pairs ou hiérarchique) ;
- j'éprouve le besoin d'être accompagné(e) par un tiers facilitateur neutre appartenant à une équipe formée à la médiation ;
- je souhaite nouer un dialogue dans un cadre sécurisé et garantissant la confidentialité des échanges, pour tendre vers une amélioration de la situation.

“ La facilitation doit idéalement intervenir au plus tôt après le constat des premières difficultés pour prévenir l'aggravation de la situation.

Je prends contact sur [ProxiRH](#) :
Arena > Gestion des personnels > Services RH > Plate-forme de gestion de rendez-vous RH > thématique « régulation des relations de travail et des situations de conflit »

“ L'engagement dans le processus de facilitation est libre, de même que son interruption éventuelle en cours de processus.



Culture
Loisirs et tourisme
Sport
Vie quotidienne

Inscription **GRATUITE**

Preau 

Des prestations variées à tarif préférentiel.



preau.education.fr | contact@preau.education.fr | 01 57 97 87 87

Des outils, des services, des ressources pour vous aider

Le compte académique

Il est créé automatiquement pour tout agent affecté dans l'académie, dès lors que son dossier administratif est complet.

Ce compte donne accès aux ressources et outils mis à disposition pour faciliter votre vie quotidienne, et est associé à une adresse de messagerie professionnelle, nominative et personnelle.

Votre nom d'utilisateur (ou identifiant) est généralement composé de la première lettre de votre prénom, suivie de votre nom (exemple : jdupont pour Jean Dupont).

Ce compte permet également aux personnels en service académique d'ouvrir leur session bureautique.

Rendez-vous sur <https://courrier.ac-strasbourg.fr> muni de votre identifiant et de votre Numen qui est votre mot de passe par défaut et suivre le lien « Changer son mot de passe » pour définir un mot de passe (si vous ne connaissez pas votre Numen, adressez-vous à votre gestionnaire).

L'intranet académique Partage

Pour rendre son administration plus simple, plus efficace et plus proche, l'Éducation nationale propose un intranet à destination de l'ensemble de ses personnels.

Partage (<https://partage.ac-strasbourg.fr>) est le canal de communication de l'académie vers tous les agents. Vous pouvez vous y connecter avec votre identifiant de messagerie.

Vous y retrouverez l'actualité de l'académie, les circulaires et les applications dont vous avez besoin. Il donne accès

notamment à :

- la messagerie académique ;
- mon bureau numérique (MBN), espace numérique de travail pour tous les acteurs du second degré ;
- le portail des directeurs d'école ;
- les portails Arena d'accès aux applications.

À noter, un guide utilisateur est disponible sur la page [d'accueil de Partage](#) ▶



Le portail Arena (Accès aux ressources Éducation nationale et académiques)

Le portail Arena vous permet d'accéder à vos services et applications nationales et académiques, ainsi qu'à vos applications web sécurisées : I-Prof et I-Professionnel (suivi de carrière), Chorus DT (frais de déplacement), m@gistere (formations), annuaire académique, etc. Vous pouvez vous y connecter, depuis Partage, selon votre localisation :

depuis un service académique

<https://intranet.in.ac-strasbourg.fr/arena/>

depuis le réseau administratif d'un établissement

<https://si2d.in.ac-strasbourg.fr/arena/>

depuis tout lieu ayant une connexion à internet

<https://si.ac-strasbourg.fr/arena/>

Des documentations sur les applications nationales et académiques (Delis) sont également disponibles depuis Arena dans la rubrique *Intranet, référentiels et outils*.

Les outils de travail collaboratif et de travail à distance

Depuis l'intranet Partage, vous trouverez dans Mes applications des outils de travail collaboratif :

- Tribu (plateforme collaborative interactive - académique - partage de documents).
- Visio-agents (web-conférences).
- Evento (planification de réunions).

Une plateforme nationale <https://portail.apps.education.fr/> propose les outils essentiels du quotidien à l'ensemble des agents de l'Éducation nationale : espace de stockage, partage de documents et de media, rédaction partagée, blogs, etc.

Travailler en toute sécurité

L'usage des services et ressources informatiques à votre disposition vaut acceptation de la charte d'usage de l'internet et de la messagerie.

Vous pouvez en prendre connaissance sur le site académique de la sécurité des systèmes d'information ssi.ac-strasbourg.fr, rubrique *Publications*. Vous y trouverez également toutes les informations nécessaires pour assurer votre sécurité numérique (bonnes pratiques, possibilité de signaler un incident de sécurité, etc.).

Les outils de la région académique Grand Est

Les personnels relevant d'un service régional ou d'un service inter-académique peuvent bénéficier d'une adresse de messagerie de région académique. L'utilisation d'outils partagés au niveau de la région académique se met en place progressivement.

L'assistance informatique

Le guichet unique KRIST@L

KRIST@L centralise et simplifie les demandes d'assistance et de service, tout en assurant le suivi et la qualité des services fournis. Vous y accédez depuis : l'intranet Partage (ou via Arena, rubrique *Support et assistance*). Votre demande arrive directement au service concerné et est traitée dans les meilleurs délais.

Depuis KRIST@L vous pouvez :

- demander de l'aide, un conseil, ou de l'assistance (panne, incident) ;
- proposer une amélioration des services offerts (demande d'évolution, d'amélioration) ;
- faire un retour sur la qualité de la prise en charge de votre dossier et retrouver l'historique de vos demandes.

La météo du numérique

Le service « Météo du numérique » est un outil de visualisation de l'état de fonctionnement des services numériques, disponible à l'adresse <https://meteo-du-numerique.ac-strasbourg.fr>. Accessible depuis toute connexion Internet, il ne nécessite aucune authentification. Il permet de consulter les conditions actuelles des principaux services numériques de l'académie. Cette page web constitue une ressource pratique pour suivre et évaluer rapidement la performance des différents services numériques académiques.

La délégation régionale académique au numérique pour l'éducation (Drane) www.dane.site.ac-strasbourg.fr

La Drane pilote au niveau de la région académique la politique numérique au

service de la pédagogie. Parmi ses principales missions :

- mettre en œuvre le service public du numérique éducatif ainsi que le plan numérique, dans le cadre de la politique académique ;
 - impulser le développement et les usages du numérique, accompagner les établissements dans leur déploiement, aider à la valorisation des innovations-expérimentations, en collaboration avec la cellule académique recherche et développement en innovation et en expérimentation (Cardie) ;
 - piloter la formation *au et par* le numérique, en collaboration avec l'école académique de la formation continue (EAFC) ;
 - développer l'espace numérique de travail *Mon bureau numérique* et sa plateforme pédagogique *Moodle* ;
 - suivre l'expérimentation de la mise en œuvre de nouveaux services du numérique éducatif ;
 - accompagner les projets nationaux, régionaux (lycée 4.0) et départementaux (collèges numériques) déployés dans les établissements et les écoles.
- La Drane est répartie sur trois sites, un par académie.

Le numérique dans les établissements

Le chef d'établissement dirige le comité de pilotage du numérique, chargé d'impulser et de piloter les usages du numérique au sein de l'établissement. Y siègent les principaux acteurs du numérique, dont le référent numérique, la personne ressource au numérique (PRN) et l'administrateur de l'espace numérique de travail (ENT). Chaque établissement peut être accompagné par la Drane dans la mise en œuvre du volet numérique de son projet d'établissement.

Le numérique dans les écoles

La Drane accompagne, aux côtés des inspecteurs de l'Éducation nationale et

des personnes ressources des circonscriptions (ERUN) le déploiement des usages ainsi que d'un ENT propre aux écoles, en partenariat avec les collectivités. Elle intervient, en coordination avec les Dasen, sur le champ de la formation *au et par* le numérique des personnels du premier degré, dans le cadre de l'EAFC.

L'espace numérique de travail *mon bureau numérique (MBN)*

<https://www.monbureaunumerique.fr/>

Accessible par un simple navigateur depuis tout ordinateur connecté à internet, l'ENT permet, après authentification, d'accéder à différents services de l'établissement selon son profil (parent, enseignant, élève, administration) :

- plateforme pédagogique *Moodle* ;
- scolarité, absences, notes, cahier de texte, emploi du temps...
- outils de communication : messagerie, pages personnelles, journal de l'établissement, actualités...
- ressources numériques.

Pédagogie avec Moodle

Cette plateforme, déployée dans tous les établissements de l'académie, permet de créer des parcours pédagogiques en ligne avec des accès à des ressources internes (cours, documents multimédias, exercices interactifs...) et externes (ressources éditoriales en ligne).

Elle permet également le travail collaboratif pour les enseignants d'une part, les élèves et leurs enseignants d'autre part.

Le site internet de l'académie

Le site internet « grand public » a été totalement reconstruit et repensé dans

le respect de la nouvelle charte de l'État (sécurité, accessibilité, protection des données personnelles).

L'accès à l'information est simplifié afin que chacun trouve l'information le plus rapidement possible.

Son ambition est également de partager la vie de l'académie de Strasbourg avec plus d'actualités académiques, professionnelles et des établissements.

<https://www.ac-strasbourg.fr/>

L'espace pédagogique

<https://pedagogie.ac-strasbourg.fr/>

héberge les sites disciplinaires et les ressources éducatives transversales : éducation à la culture, à la citoyenneté, à la santé, aux médias ; les relations école-entreprise ; la promotion des sciences et techniques... Des enseignants animent et enrichissent quotidiennement cet espace.

RETROUVEZ-NOUS SUR

Le site de l'académie de Strasbourg

www.ac-strasbourg.fr



<https://x.com/acstrasbourg>



LinkedIn

<https://www.linkedin.com/company/academie-de-strasbourg/>



Instagram

<https://www.instagram.com/acstrasbourg/>



You Tube

<https://www.youtube.com/channel/UCCTbphsKLAekOdSvRtPZnGQ>

Engagement de l'académie de Strasbourg pour l'égalité professionnelle

Une politique académique volontariste en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Dans la continuité du premier plan national d'action (PNA) ministériel pour l'égalité professionnelle 2021-2023, l'académie de Strasbourg a mis en œuvre une politique volontariste en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Cette dynamique s'est traduite par des avancées concrètes :

- la mise en place d'un plan d'action académique ;
- la désignation de référentes et référents égalité professionnelle ;
- la création d'une cellule d'écoute pour les situations de violences, de discriminations, de harcèlement ou d'agissements sexistes et sexuels ;
- la promotion d'une représentation équilibrée dans les jurys de concours...

Un nouveau plan national ambitieux

En communiquant son deuxième plan national d'action pour l'égalité professionnelle le 8 mars 2025, le ministère de l'Éducation nationale réaffirme son engagement pour l'égalité professionnelle. Ce nouveau plan s'inscrit dans une démarche ambitieuse, avec pour objectif d'ancrer l'égalité entre les femmes et les hommes à travers l'ensemble des leviers de la gestion des ressources humaines : formation, parcours professionnels, qualité de vie au travail...

Priorités majeures du plan d'action 2025-2027

- la promotion de la mixité des métiers et l'égal accès à toutes les fonctions et responsabilités, dont celles d'encadrement et d'encadrement supérieur ;

- la prévention et le traitement des écarts de rémunération et de déroulement de carrière entre les femmes et les hommes ;
- l'amélioration de l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle et familiale ;
- la prévention et le traitement des discriminations, des actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que des agissements sexistes et sexuels ;
- le renforcement de la formation et de la sensibilisation pour instaurer une culture de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- la santé des femmes au travail, désormais placée au coeur des préoccupations ministérielles.

Voir la vidéo de présentation du PNA :

<https://www.youtube.com/watch?v=EN8XJUDNjvs>

Mise en oeuvre du plan d'action 2025-2027 dans l'académie de Strasbourg

L'académie de Strasbourg s'engage à faire de l'égalité professionnelle une réalité vécue au quotidien et un facteur d'épanouissement pour toutes et tous. En cohérence avec les priorités nationales et les spécificités du territoire, le plan d'action académique pour l'égalité professionnelle est actuellement en cours d'élaboration.

Le plan 2025-2027 fera l'objet d'une présentation au comité social d'administration académique en octobre 2025, avant sa mise en oeuvre progressive dans l'ensemble des services et établissements.

Contact
egalite-diversite@ac-strasbourg.fr

Plan d'accès aux services du rectorat



Horaires d'ouverture des sites au public

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Calendrier des vacances scolaires 2025-2026*

Rentrée scolaire des élèves

lundi 1er septembre 2025

Vacances de la Toussaint

fin des cours : samedi 18 octobre 2025
reprise des cours : lundi 3 novembre 2025

Vacances de Noël

fin des cours : samedi 20 décembre 2025
reprise des cours : lundi 5 janvier 2026

Vacances d'hiver

fin des cours : samedi 14 février 2026
reprise des cours : lundi 2 mars 2026

Vacances de printemps

fin des cours : samedi 11 avril 2026
reprise des cours : lundi 27 avril 2026

Vacances d'été

fin des cours : samedi 4 juillet 2026

*Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.
Les élèves qui n'ont pas cours le samedi sont en congés le vendredi soir après les cours.

Jours fériés 2025-2026

Toussaint : samedi 1^{er} novembre 2025

Armistice 1918 : mardi 11 novembre 2025

Noël : jeudi 25 décembre 2025

Saint-Étienne : vendredi 26 décembre 2025

Jour de l'an : jeudi 1^{er} janvier 2026

Vendredi Saint : vendredi 3 avril 2026

Lundi de Pâques : lundi 6 avril 2026

Fête du travail : vendredi 1^{er} mai 2026

Victoire 1945 : vendredi 8 mai 2026

Ascension : jeudi 14 mai 2026

Lundi de Pentecôte : lundi 25 mai 2026



**ACADÉMIE
DE STRASBOURG**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg Cedex 9
Tél. 03 88 23 37 23
Le portail de l'Éducation
nationale en Alsace
www.ac-strasbourg.fr